



INSCRIPTION AUX ATELIERS DE CONVERSATION EN LANGUE ANGLAISE

4me trimestre 2024

L'association culturelle Bron-Cumbernauld propose à ses adhérents des ateliers de conversation en langue anglaise dont les conditions de fonctionnement sont décrites ci-après.

L'adhésion à l'association est obligatoire pour participer aux ateliers*. La cotisation est due en début d'année pour une année civile.

Les ateliers auront lieu à la Maison des sociétés, Square Grimma, 69500 Bron.

Le calendrier des ateliers est défini entre l'association et l'intervenant(e) à raison d'un mercredi sur 2 de 18h à 19h30 sauf lors des congés scolaires de la zone A et les jours fériés.

Si une séance ne peut avoir lieu, elle sera reportée à une autre date convenue entre l'enseignante et les participants.

Pour permettre une bonne qualité des échanges, un minimum de 6 participants est requis pour maintenir les Ateliers et il n'y aura pas plus de 12 participants. Il n'est pas prévu de groupes de niveau.

Les mineurs seront admis avec une autorisation parentale ou du tuteur légal.

Les participants s'engagent à participer à tous les ateliers sur l'exercice complet. Il n'y aura pas de remboursement en cas d'absence.

Chaque participant règlera sa quote-part de la participation aux frais directement auprès de l'association.

***Cas particulier de l'année 2024 :**

L'adhésion à l'association est basée sur une année civile à partir du 1^{er} janvier 2025. Pour l'année de transition 2024, les adhérents à jour de cotisation au 30 juin 2024 conserveront leur statut d'adhérents jusqu'au 31 décembre 2024 et pourront s'inscrire aux ateliers de septembre à décembre 2024.

Chaque participant sera libre de reprendre sa cotisation à partir du 1^{er} janvier 2025 et de s'inscrire aux ateliers qui auront lieu entre janvier et juin 2025.

NOM PRENOM.....

DATE DE NAISSANCE.....
(Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire)

ADRESSE.....

COURRIEL.....

Je suis à jour de ma cotisation à l'association culturelle Bron-Cumbernauld.

Je m'inscris aux ateliers de conversation en langue anglaise et j'accepte les conditions ci-dessus.

J'envoie mon bulletin rempli avec le règlement à l'attention de l'Association Bron-Cumbernauld, Maison des Sociétés, boîte 48, Square Grimma, 69500 Bron.

-Par chèque (n°..... Banque :) ;

-Espèces.

Date : Signature :
(pour les mineurs, celle d'un des parents)

Le montant est calculé sur la base du coût réel des Ateliers divisé par le nombre de participants moins la prise en charge des 20% des frais par le Jumelage.

Ex. : pour la période de septembre à décembre 2024, 8 Ateliers d'1h30 à 30€/heure soit 420€.

Si 10 participants alors 42€/pers ramenés à env.30€/pers soit 20% pris en charge par l'asso.

30x10 = 300€ par les adh ; coût asso = 120€